

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 6 (1870)

Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL.

6^{me} année.

1^{er} AOUT 1870.

N^o 15.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Mes impressions du Congrès de Neuchâtel. — Biographie populaire des pédagogues suisses : Féderer, recteur de l'école cantonale de St-Gall. — Pensées et maximes éducatives. — Questions de littérature. — L'avenir des jeunes filles. — Aperçu sur les traitements des instituteurs. — Nouvelles des sciences, des lettres et des arts. — Chronique scolaire.

Mes impressions du Congrès de Neuchâtel.

En adressant un chaleureux appel à tous les hommes d'école de la Suisse romande et à tous les citoyens qui s'intéressent à l'éducation populaire, nous exprimions nos espérances, nos prévisions et la joie que nous donnait cette fête. Mais à peine avions nous tracé ces lignes optimistes où se peignaient nos sentiments enthousiastes qu'une effroyable nouvelle, celle d'une guerre imminente entre deux des plus grands Etats de l'Europe, venait porter l'effroi dans les esprits, troubler la fête fédérale des officiers et menacer de compromettre la nôtre. La question d'un ajournement fut même agitée dans les Comités de la Société. Mais on finit par maintenir la réunion sauf à en abréger la durée, si les événements rendaient cette réduction nécessaire.

Les circonstances ont été heureusement plus propices qu'on ne pouvait l'espérer, à la réunion pédagogique, et toutes les craintes que l'on pouvait concevoir sur sa réussite s'évanouirent le 19 au soir à l'arrivée du train qui amenait le plus fort contingent, consistant en instituteurs de Vaud et de Genève.

Le lendemain, près de 600 instituteurs prenaient place dans le Temple du bas, où allait se célébrer le premier acte de la réunion et allaient s'asseoir ensuite au banquet animé qui suivit cette séance.

Ce n'est pas un compte-rendu détaillé que nous nous proposons de tracer dans ces pages. Nous voulons seulement faire part à nos lecteurs de quelques impressions et jeter un coup d'œil cursif et général sur le Congrès tenu les 20 et 21 juillet.

Dans toute assemblée de ce genre, il y a trois choses à examiner: les *travaux* proprement dits de la réunion, l'*esprit* qui y préside et les *incidents ou les épisodes* plus ou moins dramatiques qui se produisent dans le cours de la fête.

Quant aux travaux, ils étaient nombreux et dénotaient une étude assez sérieuse du sujet. Cela est vrai surtout de la première question relative à l'éducation des femmes qui, soit dans les rapports imprimés, soit dans la discussion a tenu une place considérable et donné lieu à une discussion contradictoire, parfois très vive et à laquelle ont pris part un grand nombre d'hommes de talent, de savoir, d'expérience, des chefs d'écoles surtout. On a fait la remarque que les instituteurs primaires n'avaient pas parlé sur cette question. Mais ils se sont dédommagés sur la seconde relative aux écoles du soir, qui a été aussi bien étudiée et discutée. L'essentiel est qu'une matière soit traitée *ex-professo* et éclairée par ceux qui la traitent, et il y a quelque étroitesse à trop s'attacher à savoir si elle a été discutée par ceux-ci ou par ceux-là. Il est assez naturel que les recteurs, directeurs d'écoles, qui ont commencé par être simples instituteurs et que leur mérite (1) a mis à la tête des établissements qu'ils dirigent soient les plus empressés à traiter des questions qui leur sont familières. Une troisième question, celle du militaire dans les écoles, devait être également abordée dans l'assemblée générale du premier jour. Mais en présence de la situation où se trouve la Suisse et où le sentiment patriotique doit dominer toute autre considération, le

(1) On doit le supposer, quoique les combinaisons et les faveurs de la politique soient venues parfois donner à cette assertion un démenti fâcheux pour les bonnes études et faire violence à la justice.

Comité avait jugé à propos de proposer l'ajournement de la discussion relative à cet objet.

L'esprit qui a présidé à la réunion a été en général digne d'une société qui a pour objet le bien public, l'avenir de la jeunesse et partant du pays, du genre humain. Les sentiments sérieux, élevés, en un mot, la pensée religieuse, patriotique, humanitaire respirait dans les rapports, les discours, les chants, les conversations mêmes. Mais comme nous avons entendu faire au corps enseignant le reproche de trop se complaire dans l'admiration de ses faits et gestes, nous n'insisterons pas davantage sur le côté réjouissant de l'assemblée de Neuchâtel. On ne pourrait dans tous les cas pas dire sans injustice du Congrès des instituteurs romands, ce qu'un pédagogue de l'Allemagne méridionale nous écrivait du Congrès des instituteurs réuni dernièrement à Vienne en Autriche : « quelqu'un voulait-il faire quelques propositions sérieuses ou discuter gravement, le mot de *Schluss, clôture* partait de toutes les parties de l'immense auditoire. Les plaisanteries, les allusions piquantes, les jeux de mots trouvaient, au contraire, la plus grande faveur dans l'assemblée et excitaient les applaudissements universels. » Notre informateur prétend que la principale cause de ce manque de sérieux dans le Congrès de Vienne, doit être attribué à la trop grande affluence et à l'hétérogénéité de l'auditoire. Nous serions cependant tentés de croire à une certaine exagération de la part de notre correspondant germanique, lorsque nous lisons dans les *Freie pædagogische Blätter*, de Vienne, le compte-rendu détaillé des discussions longues, approfondies et animées auxquelles ont donné lieu certaines questions au sein du parlement scolaire de l'Allemagne, entr'autres la fameuse question des rapports de l'école et de l'enseignement *religieux*.

La participation d'un certain nombre de notabilités indigènes et étrangères a contribué à donner à notre réunion un caractère imposant. La Suisse allemande, la Suisse italienne et la France étaient représentées à l'assemblée. La Belgique, au contraire, faisait défaut cette fois, ainsi que l'Allemagne dont plusieurs délégués pourtant avaient annoncé leur arrivée quelques jours auparavant. Les malheureux événements survenus dans l'intervalle ont empêché l'arrivée des pédagogues de Stuttgart et de l'un des envoyés de la société pour l'instruction élémentaire de Paris, M. Francolin, vice-président de cette association remarquable. M. Defodon, en revanche, le rédacteur en

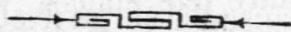
chef du *Manuel général pour l'instruction primaire*, et auteur de l'un des meilleurs rapports qui aient été faits sur la grande exposition scolaire de Paris en 1867 assistait au Congrès. Par son esprit observateur, réfléchi et l'aimable simplicité de ses manières, M. Defodon s'est concilié dès le premier instant toutes les sympathies, et nous a laissé un vif regret de ne l'avoir pas vu davantage. M. Defodon a réussi cependant à échapper aux obsessions pour étudier l'exposition de Neuchâtel, dont il compte donner un aperçu dans son journal qui est la plus ancienne des feuilles consacrées à l'instruction publique en France. Un autre représentant de l'enseignement français, une notabilité importante de l'université, M. Baudouin, inspecteur-général de l'enseignement primaire, a visité l'exposition, suivi nos délibérations et la fête dans tous ses détails. Mathématicien très distingué, M. Baudouin a commencé sa carrière par la publication de Mémoires importants de mathématique et de physique. De 1855 à 1857, M. Baudouin remplissait les fonctions de précepteur des enfants du duc d'Orléans, c'est-à-dire du comte de Paris et du duc de Chartres. En 1863, M. Baudouin vint en Suisse avec une mission de M. Duruy qui l'avait chargé d'étudier la situation des écoles professionnelles dans notre pays, en Allemagne et en Belgique. « Le rapport qu'il publia au retour de cette mission fut très remarqué. En 1866, il fut envoyé à Constantinople pour y étudier la fondation d'écoles spéciales turques sous le patronage de la France » (1). Un troisième représentant de l'enseignement français à notre fête était M. Vincent Bouvard, ancien inspecteur d'écoles et ci-devant secrétaire de l'académie de Chambéry. M. Bouvard est peut-être l'homme le plus versé dans l'éducation populaire que compte l'ancienne Savoie. Nous ne connaissons en tous cas personne qui soit plus dévoué que lui aux intérêts de cette éducation et au bonheur de l'humanité à laquelle appartiennent toutes ses aspirations. Cela ne l'empêche pas d'aimer de tout son cœur le pays qui l'a vu naître. Mais après son pays natal, c'est la Suisse qui tient la première place dans son cœur ; il l'appelle sa patrie adoptive, et comme nous l'avons dit dans un toast, que de jeunes gens suisses, que de régents fribourgeois éliminés par l'intolérance ont trouvé grâce à M. Bouvard du pain et des fonctions honorées en Savoie. Aussi saisissons-nous avec plaisir l'occasion pour

(1) *Dictionnaire des Contemporains, par Vapereau.* Edition de 1870. M. Baudouin est né à St-Benoit sur Loire (Loiret) le 15 septembre 1819.

rappeler à nos lecteurs un instructif et éloquent Mémoire de M. Bouvard, intitulé : *Réflexions sur l'instruction et l'éducation populaire*, par V. Bouvard, de la Haute-Savoie, ancien disciple du P. Girard, de Fribourg en Suisse, Paris, Hachette, 1867. C'est un des ouvrages où l'on a le mieux traité les questions de l'instruction gratuite et obligatoire. Mais quel que soit l'intérêt qui s'attache à la présence d'hommes distingués de l'étranger, tous les instituteurs qui ont le cœur suisse (et c'est l'immense majorité) ont vu avec joie maintenir le caractère helvétique à notre fête. On peut trouver dans tous les pays des festivals quelconques. Mais les fêtes nationales, populaires, où chacun dit ce qu'il pense et pense ce qu'il dit, sont rares. Rares aussi les fêtes où sans peur de l'inspecteur ou d'un délateur, le simple régent peut exprimer son opinion franchement, fût-elle en opposition avec celle du directeur de l'école normale ou d'un professeur d'académie ou d'université ou avec celle du Conseiller d'Etat qui préside à l'instruction publique. Plus rares encore, les fêtes où règnent l'abandon, l'allégresse et la plus grande liberté de langage comme dans les nôtres, sans qu'il en résulte ni verres cassés, ni querelles, ni émeute ni intervention de la force armée. Au point de vue national comme à ~~point de vue pédagogique~~, le troisième congrès scolaire de Neuchâtel ~~laisse~~ deux aînés des souvenirs profonds et durables.

(A suivre.)

A. DAGUET.



Biographie populaire des pédagogues suisses.

Féderer, recteur de l'école cantonale de St-Gall.

Joseph Antoine Féderer est né à Berneck dans le Bas-Rheinthal, en 1793. Il fit ses études classiques chez les Jésuites de Fribourg en Suisse. Mais loin de s'attacher à ses maîtres, ce fut dans ce Collège, nous dit son biographe allemand, qu'il contracta le dégoût qu'il iontra toute sa vie pour le système religieux, politique et pédagogique de la célèbre compagnie. De retour à St-Gall, Féderer trouva une nourriture appropriée à son tour d'esprit dans les leçons des amis et disciples que Wessenberg avait dans ce canton. Wessenberg, encore un grand nom dans l'histoire littéraire et religieuse de la Suisse allemande et de l'Allemagne méridionale et que les populations de la Suisse romande ne connaissent guères, pas même de nom. De St-

Gall, Féderer passa à l'Université de Fribourg en Brisgau où il compléta ses études sous des professeurs ecclésiastiques et laïques animés du même esprit que ses maîtres de St-Gall ; ce qui n'empêcha pas l'un d'eux, le professeur de morale Wanker, de s'asseoir sur le siège archiépiscopal de Fribourg en Brisgau. Féderer aussi se destinait au sacerdoce. Mais comme il était encore trop jeune pour exercer les fonctions pastorales il entra, comme précepteur chez le Baron de Schönau aux environs de Bâle. Là, dans un cercle choisi, il eut l'avantage de se former aux bonnes manières, tout en cultivant de plus en plus son esprit et son cœur. C'est là aussi qu'il vit le noble poète populaire Hébel dont par parenthèse notre regrettable ami Max Buchon de Salins a essayé, mais en vain de faire passer en vers français les naïves et délicieuses compositions allemandes. Mais déjà le mérite de Féderer avait pu être apprécié de ses concitoyens. Il se vit appelé à St-Gall pour y enseigner la religion et remplir la place de sous-préfet du Gymnase catholique. C'est ici que commence la carrière publique du jeune prêtre St-gallois. Beaucoup de jeunes gens pleins d'avenir fréquentaient cet établissement. Féderer eut la bonne fortune d'avoir pour élèves les Weder, Bernold, Gall, Hungerbühler, Morel, devenus tous plus tard dans des positions différentes des hommes éminents. Mais quel Mentor, quel ange gardien pour Féderer ! Eux seuls pourraient le dire. Aussi courageux que bienveillant, le sous-préfet n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'il eût éloigné du sanctuaire de l'enfance un homme haut placé qui y avait, sous couvert de piété, introduit la corruption. Trop ami de son pays, pour rester étranger aux questions brûlantes qui le divisaient, Féderer se prononça énergiquement d'abord contre l'érection d'un évêché particulier de St-Gall, puis contre le rétablissement de l'ancien cloître sous une forme nouvelle. Lui et ses amis étaient partisans de la jonction de St-Gall à l'évêché de Coire. L'évêché particulier l'ayant emporté, Féderer l'appela une création malheureuse et ne se gêna pas pour le dire et l'écrire dans deux brochures substantielles intitulées l'une : *les droits de l'Episcopat* et l'autre : *l'Instruction publique dans le canton de St-Gall*. Les amères critiques de Féderer blessèrent vif le parti épiscopal et l'année suivante (1822) il fut éloigné de ses fonctions ainsi que les ecclésiastiques qui partageaient ses vues. Heureusement le canton d'Argovie recueillit le prêtre disgracié et il

confia les fonctions de professeur à l'école de district de Baden. Dans ce poste modeste, Féderer n'en rendit pas moins à l'Education populaire des services signalés que le pays récompensa par l'offre de la bourgeoisie d'honneur, la place de conseiller ecclésiastique et le don d'une coupe en argent artistement ciselée, œuvre du vaillant artiste Bodenmuller.

Dans l'intervalle le parti libéral avait repris le dessus à St-Gall. Féderer fut appelé au poste important et difficile de recteur de l'Ecole cantonale nouvellement organisée. Pendant onze ans il dirigea cet Etablissement que fit prospérer son habile direction secondée par une foule d'hommes distingués tels que Joseph Henne, le pittoresque écrivain de la *Schweizer-Chronik*, l'érudit Hattemer, le savant Greith, le sage Perret etc. Sous l'impulsion de ces talents variés, l'Ecole cantonale de St-Gall prit un essor remarquable, monta au premier rang des établissements de l'instruction secondaire et conserva pendant dix ans, de 1833 à 1844, cette supériorité. L'université de Berne crut devoir donner une marque publique de l'estime qu'inspiraient les efforts du corps enseignant de St-Gall et décerna à son chef le diplôme de docteur en philosophie *honoris causâ*.

Mais dès le premier jour de son existence l'école cantonale mixte s'était vue en butte aux attaques de ceux qui réclamaient la séparation confessionnelle dans l'école comme dans l'Etat. Élu membre du Grand-Conseil où sa qualité de prêtre catholique ne l'empêcha pas de siéger pendant 10 ans, Féderer défendit avec vigueur l'école cantonale *mixte*. Mais les imprudences de quelques professeurs rendirent plus d'une fois sa tâche difficile. En 1841, après le revirement accompli à Zurich et à Lucerne, cinq des professeurs de l'école cantonale de Saint-Gall furent congédiés, et dans le nombre le docteur Henne que la hardiesse de ses opinions et de son langage avait rendu odieux au parti contraire. Trois ans après, ce fut le tour de Féderer qui se trouva alors un moment sans ressources, et dont la tête grisonnante n'avait pas un lieu pour se reposer. Le Conseil d'Etat au sein duquel les tendances analogues à celles de Féderer avaient encore le dessus, disposa en sa faveur de la cure de Ragatz, que la suppression du monastère de Pfeffers avait placée entre les mains du gouvernement.

C'est à Ragatz, village célèbre par ses eaux thermales, son site sauvage, les débordements de la Tamina, que Féderer passa les 24 dernières années de sa vie.

A Saint-Gall, avait brillé surtout l'homme de science, de progrès, l'organisateur et l'administrateur habile. A Ragatz, se montre avec éclat, le bon pasteur, le curé évangélique, se faisant tout à tous, aux petits comme aux grands, aux hommes de toutes les confessions comme de toutes les opinions. Le noble Féderer recevait sous son humble toit avec la même cordialité et la même simplicité le roi de Bavière et un pauvre ouvrier, le roi des Belges et un simple curé de campagne, le fameux philosophe Schelling et un père capucin quelconque. Schelling, qui était protestant, étant mort à Ragatz, le bon curé présida à son convoi et fit orner de fleurs sa tombe, où le roi Maximilien de Bavière, l'élève du célèbre penseur, fit ériger plus tard un monument. Les protestants de Ragatz n'avaient ni culte, ni pasteur, Féderer baptisa plusieurs de leurs enfants et fit place à leurs morts dans le cimetière de la paroisse. La fondation d'une paroisse du culte réformé se fit plus tard avec sa coopération.

Le pédagogue se montra aussi en Féderer par les soins particuliers qu'il donna à l'école du village. Chaque jour, il s'y rendait, enseignant lui-même la religion d'abord et d'autres parties au besoin. C'est principalement à ses efforts et à son initiative éclairée que Ragatz doit l'école secondaire qui y a été créée. Appelé à présider la Commission d'école, il s'y signala par son zèle et par des actes de libéralité, qui le placent au premier rang des bienfaiteurs de cette institution. Outre la somme de 4000 fr., il lui donna une partie de sa bibliothèque et les collections botaniques et géologiques qu'il avait formées pour son usage.

Tout en s'occupant avec zèle des intérêts de sa paroisse, l'ancien recteur de l'école cantonale de Saint-Gall ne perdait pas de vue ceux de la Confédération. Grand promoteur de l'instruction populaire, il était trop instruit pour ne pas comprendre que l'instruction élémentaire ne peut réellement prospérer que dans les pays où l'instruction supérieure et la science sont cultivées et en honneur. Féderer était un partisan prononcé de l'université fédérale et d'une université complète où la théologie catholique aurait eu ses représentants comme la théologie protestante. La Société d'utilité publique le comptait aussi au nombre de ses membres les plus actifs et il s'y occupait de préférence des questions relatives au progrès de l'éducation publique.

« Comme homme, citoyen et confédéré, dit un de ses biographes,

Féderer appartenait à cette classe d'hommes qui font le bien avec amour, désintéressement et sans ostentation. Dans tout ce qui s'est fait d'un peu important depuis 50 ans, pour l'amélioration de la vie nationale dans l'Etat, l'Eglise et l'Ecole, Féderer a marqué ou par une intervention directe ou par l'action considérable qu'il exerçait sans bruit sur la plupart des hommes les plus influents du pays. C'était un de ces hommes qui agissent pour agir et non pour faire parler d'eux, et il a souvent été très actif dans des questions où l'on ne soupçonnait pas son activité. »

La vie de Féderer a toujours été beaucoup trop absorbée pour lui laisser le loisir nécessaire de se livrer aux travaux littéraires. Le recteur de l'école cantonale de Saint-Gall n'a laissé qu'un petit nombre d'écrits de circonstance ou de polémique parmi lesquels nous citerons : *Le catholique Saint-Gallois* à la fin de l'année 1834. — *Situation de l'instruction publique de la partie catholique du canton de Saint-Gall.*

En 1865, la vieillesse, les infirmités croissantes obligèrent le curé de Ragatz à résigner ces fonctions. Il vécut dès lors dans la retraite, réduit aux minces revenus attachés à la place de vicaire ou chapelain. Celui qui écrit ces lignes eut alors l'occasion de revoir dans l'humble presbytère de Ragatz, l'homme qu'il avait vu une première fois au temps de sa plus grande activité intellectuelle comme recteur de l'école cantonale de Saint-Gall. Il eut le bonheur d'être reconnu par l'auguste vieillard, qui l'entretint des luttes de la libre pensée avec l'orthodoxie biblique auxquelles il paraissait s'intéresser, mais en homme serein et qui dit avec Saint-Paul, « que votre foi soit raisonnable ». Une grande Bible ouverte sur son pupitre et un volume du *Cosmos* de Humboldt, ouvert aussi un peu plus loin, témoignaient du caractère des dernières lectures et des préoccupations suprêmes du vénérable chapelain de Ragatz.

A. D.

Pensées et maximes éducatives.

Un instituteur prudent et habile observera les cinq règles suivantes dans son école.

Maintenir les enfants en bonne humeur — les accoutumer à l'ordre — défendre d'une façon précise ce qui ne peut pas être permis — ne pas multiplier les défenses — occuper les élèves sans interruption (*Lavater*).

Voulez-vous planter la vie divine dans le cœur des enfants, il n'y a qu'un moyen propre à réaliser cette pensée, c'est l'amour de l'enfance qui pareil à la douce brise de printemps, développe tous les bons germes et comme le soleil sous l'influence duquel les bourgeons se forment et les fruits prospèrent. *(Palmer).*

Sous le toit de l'homme du peuple, dans la chambre où se passe sa vie, se trouve réuni tout ce qui se regarde comme sacré et saint pour le peuple et les pauvres. De cette humble chambre sortent la vérité, la force et la bénédiction de la culture populaire. C'est là qu'est le salut de l'humanité et du peuple. « Où la vérité, la force et la bénédiction manquent dans la chambre de l'homme du peuple, il n'y a ni vérité, ni énergie, ni bénédiction dans l'éducation du peuple, partant pas d'éducation populaire. » *(PESTALOZZI).*

Il est bon qu'un instituteur ait un grain d'originalité; car un instituteur qui n'est que l'expression de son Manuel ou un exemplaire de la Méthode qu'il a étudiée à l'Ecole normale sera certainement un mauvais maître, alors même que le Manuel serait excellent et l'enseignement reçu à l'Ecole normale, le meilleur possible. *(PALMER.)*

Le véritable instituteur ne devient tel que par l'expérience qu'il a acquise sur lui-même et sur les autres; on rend plus de services par ce que l'on est que par ce que l'on a appris. Celui-là seul exercera une grande action sur les jeunes intelligences dont il doit faire l'éducation et former le caractère, qui se sera formé lui-même et possédera les sentiments qu'il veut inculquer à son entourage. L'esprit agit sur l'esprit; l'esprit religieux vivant est communicatif de sa nature; l'exemple de l'instituteur gagne les élèves et la parole n'a d'efficacité que si elle est le fruit de la conviction réelle de celui qui la prononce. *(DIESTERWEG.)*



Questions de littérature.

Nous avions demandé quelle différence il y a entre la littérature populaire et la littérature nationale? Deux seules réponses nous sont parvenues et malheureusement elles n'accusent ni l'une ni l'autre l'intelligence réelle de la question.

Le premier de nos correspondants s'abuse sur le sens du mot *littérature* que nous avons employé dans le sens restreint qu'il a ordinairement, tandis que l'honorable M. S. le prend dans celui plus général qu'il a quelquefois de Bibliographie ou d'Encyclopédie c'est-à-dire comprenant tous les écrits relatifs aux sciences et lettres.

Selon notre second correspondant M. R., les ouvrages superficiels écrits au courant de la plume formeraient la littérature populaire, pen-

dant que les écrits de longue haleine et travaillés avec soin constitue-raient la littérature nationale. Pour saisir exactement ce qu'on appelle ordinairement la littérature populaire en opposition à la littérature nationale, il n'y a qu'à comparer les œuvres de certains de nos poètes. Albert Richard d'Orbe, l'auteur de *l'Ossuaire de Stanz*, de la *Bataille de Morat* et de tant d'autres chants épiques marqués au coin du patrio-tisme helvétique, est un poète national par excellence. Par quelques-uns de ses chants de nature satirique surtout, il a pu être dans un moment donné un poète populaire ; mais il ne donne pas l'idée de la poésie populaire comme Oyex, par exemple, dont les chants réfléterent plus le genre de vie, les mœurs et les idées du peuple au milieu duquel il vit. Autre exemple plus saillant peut-être. Le livre de Pestalozzi, *Léonard et Gertrude*, est un roman populaire parce qu'il peint les misères, les souffrances et les sentiments des habitants des chaumières avec une vérité plus saisissante et plus de naturel qu'aucun écrivain antérieur. Mais son livre pouvant s'appliquer plus ou moins à tous les pays, et ne portant pas une empreinte helvétique spéciale n'appartient pas proprement à la littérature nationale. Il en est de même, nous semble-t-il, des livres si répandus d'Urbain Olivier ; ils appartiennent à la littérature populaire, tandis que les romans de de Bons et de Dubois sur l'histoire valaisanne de même que ceux de Walter Scott en général appartiennent plutôt à la littérature nationale. *Il est de bonnes raisons de croire que tel livre appartenant à la littérature nationale devienne populaire et prenne même rang parmi les ouvrages les plus aimés du peuple comme l'a été l'*histoire de la nation suisse* par Zschokke.*

L'avenir de nos jeunes filles.

Il est une question qui doit vivement préoccuper les amis de notre jeunesse, je veux parler de *l'avenir de nos jeunes filles*, des jeunes filles sans fortune et qui doivent travailler pour gagner leur pain de chaque jour.

Chacun doit reconnaître que, pour elles particulièrement, les temps deviennent toujours plus difficiles. On leur a signalé les dangers qu'elles couraient à l'étranger et le peu d'avantages réels que l'expatriation pouvait leur offrir. D'un autre côté les machines à coudre et à tricoter ont enlevé le gagne-pain d'un grand nombre d'entre elles. Il reste l'enseignement, et en effet, un grand nombre cherchent à s'ouvrir une carrière de ce côté. Dans les demandes d'admission à l'Ecole normale, il y a autant de jeunes filles que de jeunes garçons ; souvent même celles-là ont plus de connaissances et font de plus rapides progrès ; mais hélas !

leur diplôme obtenu, elles sont quelquefois fort longtemps sans être placées. La loi sur l'instruction primaire semble donner la préférence aux instituteurs toutes les fois qu'il ne s'agit pas de l'enseignement des ouvrages du sexe ou des écoles des plus jeunes filles ou de petits enfants.

Que reste-t-il alors à nos jeunes filles? Les besoins grandissent chaque jour et les ressources diminuent. N'y a-t-il pas là une question urgente et qui doit sérieusement nous préoccuper?

Ne devrait-on pas suivre à certains égards l'exemple de l'Amérique, au moins en émancipant la femme quant aux moyens de pourvoir à sa subsistance?

Il faut à tout prix que nous lui donnions la possibilité de se créer une position comme jeune fille, comme veuve et mère de famille.

Nous devons rechercher si, dans l'instruction primaire, il n'y aurait pas avantage à lui confier la direction de toutes les écoles de filles et de toutes les écoles de dédoublement, pour les enfants au-dessous de dix ans. Presque tous ceux qui s'occupent de cette question pensent que l'emploi des institutrices est préférable dans tous les cas où la chose est possible.

Nous devons faire une enquête pour étudier la question de l'emploi des jeunes filles dans le bureau de quelques administrations publiques ou particulières, dans les comptoirs et maisons de commerce, etc. Elles apprennent la comptabilité tout aussi bien, ~~que~~ ^{que} ~~on~~ ^{on} autant d'ordre et de persévérance; elles remplissent aussi bien leur devoir.

Nous devons enfin chercher à importer quelques nouvelles industries, où la machine n'a pas encore été substituée au travail de la main; nous devons en un mot faire tous nos efforts pour retenir chez nous nos jeunes filles et leur fournir les moyens de se faire par leur travail une position honorable et indépendante. C'est dans ce but que je demande que la Société d'utilité publique s'occupe activement de la question de *l'avenir de nos jeunes filles*, soit en chargeant quelques-uns de ses membres d'y travailler spécialement, soit en provoquant la création d'une société spéciale ou *société industrielle des jeunes personnes*; soit en ouvrant un concours sur l'étude des moyens à employer pour arriver au but, bien qu'en ceci il soit plus important d'agir que de développer des théories; soit enfin en préparant un mémoire pour plaider auprès de l'autorité supérieure l'emploi des institutrices dans l'enseignement public où la chose est possible.

F. MAILLARD.

Aperçu sur les traitements des instituteurs des écoles primaires de la campagne.

Nous donnons cet aperçu d'après la *Feuille populaire pour l'Eglise et l'Ecole*, qui paraît toutes les semaines à Berthoud :

Zurich, de 600 à 1,000; — Lucerne, de 650 à 850; — Soleure, de 520 à 750; — Schaffhouse, de 700 à 1,600; — Appenzell (Extér.), de 750 à 1,400; — Argovie, de 800 à 1,000; — Vaud, de 900 à 1,200; — Neuchâtel, de 800 à 2,000; — Fribourg, de 500 à 800 (maximum); — Berne, de 500 à 550.

Ne sont pas compris dans ce chiffre les suppléments en nature, qui sont à peu près les mêmes et consistent en un logement, bois, jardin.

Les Etats monarchiques, où l'on a compris le prix de l'éducation, le traitement peut marcher de pair avec celui de nos premières républiques. Dans le tableau dont nous parlons le traitement varie comme suit :

France, de 600 à 900; — Wurtemberg, de 800 à 1,200; — Bade, de 800 à 1,500; — Saxe, de 600 à 1,500; — Belgique, de 1,000 en moyenne pour les instituteurs ruraux. — Danemarck, 2000.

Le journal dont nous extrayons ces chiffres mentionne le fait peu réjouissant pour le canton de Berne que, depuis cinq ans, 259 instituteurs et 56 institutrices, plus mal rétribuées encore que les régents, ont quitté l'enseignement public pour se vouer à d'autres carrières moins ingrates. Si l'Etat de Berne n'y prend garde, cet état de chose ira s'empirant de plus en plus.

Nouvelles des arts, sciences et lettres.

— Un voyage autour du monde, si on prend la voie ferrée du Pacifique, peut être accompli en 75 jours. Voici le compte des jours tel qu'il est donné par les journaux :

De Paris à New-York par les bateaux transatlantiques et le chemin de fer.	10 jours.
De New-York à San-Francisco par le chemin de fer	7 »
De San-Francisco à Hongkong (Chine) en touchant à Iokohama (Japon)	20 »
De Hongkong par la ligne française d'Indo-Chine vers Suez	32 »
De Suez à Paris par le chemin de fer et les bateaux de la Méditerranée	6 »

— L'Académie française, qui au sein de l'Institut de France, composée de cinq académies, a pour mission spéciale de perpétuer les traditions du bon langage parlé et écrit, s'est renouvelée en quelque sorte par les pertes qu'elle a éprouvées et les recrues qu'elle a faites. Parmi les défunts, le plus célèbre est Sainte-Beuve, qui avait donné à la critique littéraire un si vif éclat et qui se distin-

guait surtout par la finesse des aperçus et le trait. Parmi les nouveaux membres, le plus célèbre est M. Jules Janin, celui qu'on a nommé un peu abusivement *le prince de la critique*, mais qui était bien le roi du *feuilleton* et dont les articles forment de véritables feux d'artifice. Au nombre des nouveaux académiciens figurent encore le comte Franz de Champagny, auteur d'une excellente histoire des Césars, et M. Xavier Marmier, natif de Pontarlier, dont l'un des mérites est d'avoir fait connaître à la France, par ses traductions et ses récits, plusieurs littératures étrangères. M. Marmier est auteur entre autres d'un *Voyage en Suisse* et d'études sur les poètes guerriers de la Suisse au moyen âge, publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*.



CHRONIQUE SCOLAIRE.

CONFÉDÉRATION. — Une des publications les plus utiles et les plus propres à faire connaître la Suisse, c'est le *Journal de statistique suisse*, dirigé par M. Wirth, directeur du bureau fédéral, et dont la 5^{me} année a commencé avec l'année 1870. On y trouve une foule de renseignements précieux sur le commerce, l'industrie, l'importation, l'exportation, la population, la bienfaisance, les jeux de hasard, etc., etc. Les écoles ne sont pas oubliées. M. Gysi, ancien professeur, aujourd'hui archiviste fédéral, adjoint, a publié une excellente statistique des écoles soleuroises.

BERNE. — Le jour de l'Ascension, 26 mai, une partie du Corps enseignant bernois, réuni à Buchsée, y a célébré la mémoire du vénérable pasteur Charles Rickli (l'ancien directeur de l'Ecole normale de ce canton, né en 1792 † 1843). C'était un homme formé à l'Ecole de Pestalozzi et de Girard (alors à Lucerne), et qui unissait aux connaissances et au talent pédagogique le *Gemüth* ou bienveillant caractère qui fait parfois défaut à la nouvelle école. On doit au Père Rickli d'excellents livres élémentaires, entre autres un catéchisme des enfants et un alphabet. Il rédigeait un journal scolaire, le *Berner-Schulblatt*. Sur sa tombe, à Buchsée, on ne lit pas sans émotion ces mots : « Ah ! là est inhumé un homme de cœur. »

ARGOVIE. — Un M. Müller, directeur de la maison de force à Lenzbourg, a jugé à propos d'attaquer l'organisation de l'Ecole normale de ce canton et de demander sa réunion à l'Ecole cantonale. M. Müller allègue : 1^o les obstacles qu'oppose au développement individuel l'autorité d'un directeur d'Ecole normale ; 2^o la tendance à former caste et le manque de culture sérieuse ; 3^o le fait que l'Ecole populaire ne répond pas aux exigences du temps présent, ce qu'il attribue à l'Ecole normale ; 4^o l'incompatibilité des travaux agricoles avec l'enseignement ordinaire que les premiers mettraient en souffrance ; 5^o les frais de l'établissement.

M. Dula, directeur de l'Ecole normale de Wettingen, a publié, en réponse à M. Müller, des observations qui montrent le peu de fondement des allégués de ce dernier.

Il règne aujourd'hui à l'égard des établissements d'instruction publique une étrange manie de dénigrement, décorée du nom d'amour du progrès. Sans étude

sérieuse des choses, ni connaissance de la question, on veut tout réorganiser et chaque réorganisation ne fait que désorganiser davantage et déconsidère de plus en plus les institutions scolaires. La plupart du temps, d'ailleurs, ces tendances rénovatrices sont le résultat de tout autres calculs que ceux du bien public. Ici, c'est au nom du principe conservateur ; là, au nom des idées radicales ; plus loin, c'est la religion. Le résultat est presque toujours le même : « Ote-toi de là que je m'y mette. » Le tour fait, le progrès est accompli et tout marche à merveille.

— L'Ecole cantonale, établie à Aarau, se compose : 1^o d'une Ecole industrielle ; 2^o d'un Gymnase ; 3^o d'un Progymnase.

L'Ecole industrielle a 4 classes et 42 élèves. Le Gymnase compte également 4 classes et 81 élèves. Le Progymnase n'a que 2 classes et 21 élèves. Le nombre total des élèves pour l'année 1869-70 est de 144. On n'entre à l'Ecole cantonale qu'à l'âge de 15 ans révolus et après avoir absous les études d'une Ecole de district qui durent 3 ans. 23 maîtres sont attachés à l'Ecole cantonale. M. le professeur Hunziker est le recteur actuel.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

LA COMMISSION D'ÉDUCATION DU LOCLE met au concours le poste de maître de la 5^{me} classe B de garçons ; obligations, 33 heures de leçons par semaine ; entrée en fonctions vers le milieu du mois d'août ; appointements, 1,400 francs. Les aspirants à ce poste sont invités à envoyer leurs papiers à M. BARBEZAT, directeur du Collège, jusqu'au 9 août.

COMMUNE DE CHÈNE-BOURG.

Le Conseil municipal de Chêne-Bourg met au concours la

PLACE DE MAITRESSE

de l'Ecole enfantine et celle d'Aide-Maitresse.

Les personnes qui désirent concourir peuvent prendre connaissance du programme des conditions à la Mairie de Chêne-Bourg, où les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 juillet 1870.

Chêne-Bourg, le 7 juillet 1870.

Le maire : (signé) HÉRIDIER.

COURS MÉTHODIQUE DE CALLIGRAPHIE,
PAR G. GUIGNARD.

Cours complet, 5 francs.

Cahier d'anglaise, 2 fr. 50.

Cahier d'écritures de genre (ronde, bâtarde, coulée et gothique), 2 francs.

Ces ouvrages se trouvent chez l'auteur, Cité devant, 24, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse française.

LA MUNICIPALITÉ DE VEVEY met au concours les deux places suivantes, devenues vacantes par la démission du titulaire :

1^o Celle de *Maitre de chant* au Collège et à l'Ecole supérieure ; traitement, fr. 800 par an ; maximum des leçons, 12 par semaine.

2^o Celle de *Chantre au Culte public* ; traitement, fr. 232 par an.

Ces deux places pourront être desservies par la même personne, moyennant le consentement du Conseil de paroisse.

L'examen aura lieu le lundi 29 août, à 8 heures du matin, au Collège.

S'inscrire 15 jours à l'avance au Greffe municipal, ou auprès de M. le Président de la Commission des Ecoles, qui fournira les renseignements désirables.

DEMANDE DE PLACE.

Un jeune instituteur de la Suisse allemande, ayant fréquenté pendant un an l'Académie de Neuchâtel, et muni d'un diplôme et de bons certificats, désire se placer soit dans une famille, soit dans un pensionnat. Il saurait enseigner, outre sa langue maternelle, les branches d'une école secondaire.

S'adresser sous les initiales A. B. à l'administration de cette feuille.

**SUISSE
littéraire, artistique et industrielle,**

paraissant à Lausanne tous les samedis.

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Avec **PRIME** d'une grande et belle photographie de Venise, de fr. 4, — 2 fr. de plus, soit :

Un an, fr. 10 — Six mois, fr. 6»50.

Envoi franco, moyennant 50 c. pour frais de poste et emballage (sur un grand cylindre en carton.)

**S'adresser au bureau du Journal ou à la librairie
BLANC, IMER et LEBET, à Lausanne.**

Publications nouvelles

DE LA LIBRAIRIE BLANC, IMER ET LEBET,
rue du Bourg, 1, à Lausanne.

Guide des Rives du Léman, joli vol. petit in-16, relié toile anglaise, avec titre, fr. 2.

L'horloger du Jura, par R. Schweichel, trad. par Oyer-Delafontaine, in-12, fr. 1»60.

Abdallah Schlatter ou les curieuses aventures d'un Suisse au Caucase, n-12, 80 c.

Les filles du notaire ou les tribulations à l'étranger, par F. Maillard, prof. in-12, 3 fr.

Nouvelles et souvenirs, quatre nouvelles, par A. Meylan, fr. 1»20.

Rosina, la fille aux myrtilles, par A. Clément-Rochat, in-12, fr. 3.

Un frère adoptif, par Mlle Vincent, in-12, fr. 3.

Petite arithmétique des écoles et Recueil de problèmes de calcul de tête et d'arithmétique. 1 vol. in-12, compacte, de 288 pages, cartonné, fr. 2»50.

Pour la Suisse, ajouter, pour recevoir franco, 10 c. par ouvrage ; hors de la Suisse, 20 c. (mandat ou timbre-poste).

Sous presse pour paraître prochainement :

Le Jeune contrebandier, traduit de Hoffmann, par Oyex-Delafontaine.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — **PRIX DES ANNONCES** : 20 cent. la ligne ou son espace
Les lettres et les envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra 2 exemplaires. Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Villommet, gérant de l'EDUCATEUR, à Neuchâtel, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.
